

LES CSAPA RÉFÉRENTS EN MILIEU PÉNITENTIAIRE : UNE INITIATIVE INTERSECTORIELLE FRANÇAISE

QUE SONT-ILS ?

En France, les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) référents en milieu pénitentiaire ont été mis sur pied afin de donner des outils aux personnes détenues ou sortant de prison et aux prises avec des problèmes de dépendance. Les intervenants qui y sont rattachés travaillent de manière intersectorielle (justice, santé, services correctionnels) pour préparer la sortie de prison des personnes judiciairisées de l'intérieur des murs jusqu'à l'extérieur. Ils participent en outre à l'élaboration du projet de soins desdites personnes. Il existe toutefois des disparités entre chacun des centres, particulièrement en ce qui a trait au milieu de pratique, aux conditions de travail, à la mission que chacun d'entre eux se donne et à l'institutionnalisation des relations entre les professionnels

LES DÉFIS DE L'INTERSECTORIALITÉ

Après avoir défini le projet de sortie avec la personne judiciairisée, les intervenants rencontrent plusieurs défis liés à l'intersectorialité tels que :

- Être en relation régulière avec les partenaires impliqués ;
- Favoriser la communication entre les centres ;
- Limiter son rôle au projet de sortie, en articulation avec les soins ;
- Concilier les rythmes de travail liés aux soins, à la justice et au milieu carcéral ;
- Respecter la parole et le libre arbitre de la personne judiciairisée ;
- Établir une convention qui porte sur la répartition des tâches entre tous les partenaires.

CONCLUSION

La Fédération Addiction note que les CSAPA n'ont pas encore un cadre formalisé et les invite à se consolider en créant notamment un cahier de charges, une fiche de poste ainsi qu'un rapport d'activité en lien avec leur mission.

* **Fédération Addiction***. (2019). Les CSAPA référents en milieu pénitentiaire. Vers une meilleure identification ([en ligne](#)).

* La [Fédération Addiction](#) est un réseau de professionnels liés à la dépendance. infos@federationaddiction.fr

En 2017, elle a envoyé un questionnaire aux 126 CSAPA référents pour brosser l'état des lieux des pratiques professionnelles. Cet abrégé de recherche synthétise quelques grandes lignes de ce rapport, selon les réponses qu'ils ont reçues.

LE RÔLE DES INTERVENANTS

Les intervenants des CSAPA, souvent des travailleurs sociaux formés en éducation spécialisée, coordonnent le projet en développant une bonne relation avec entre autres les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, qui ont la mission de travailler au désistement de la délinquance des personnes judiciairisées. Ils assurent aussi un suivi auprès des professionnels de la santé comme des médecins, des psychologues ou des infirmiers, de l'Unité sanitaire en milieu pénitentiaire qui veillent à l'administration des soins médicaux et des traitements, ainsi que les professionnels rattachés au Service médico-psychologique régional quand ils sont présents dans les établissements pénitentiaires ou sinon aux Dispositifs de soins psychiatriques. Les CSAPA peuvent ainsi agir en qualité de « maillon » qui assure aux personnes judiciairisées un accompagnement et un suivi. Certains élargissent leur mission jusqu'à les aider à se trouver un hébergement ou encore à les accompagner physiquement pendant leurs permissions de sortie pour s'assurer notamment que le relais avec les autres services se fera bien à l'extérieur des murs.